CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI COWANSVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 2 février 2021, à huis clos, par vidéoconférence, suivant les décrets et arrêtés ministériels en vigueur en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruiter)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CGA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

025-02-2021 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité.

026-02-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021

5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

5.1 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Direction générale

6.2 Finances et trésorerie

- 6.2.1 Attestation de fin des travaux pour les projets AIRRL-2018-487 Réaménagement de la configuration de l'intersection de la rue Albert et du chemin Brosseau
- 6.2.2 Attestation de fin des travaux pour les projets RIRL-2016-300 B, C et D - Réfection du rang Saint-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert)

6.3 Greffe et affaires juridiques

7. RÉGLEMENTATION

- 7.1 Adoption du second projet de Règlement numéro 1841-25-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser le multifamilial de 12 logements minimum dans la zone Rc-21 et d'agrandir la zone Rc-22 à même les limites de la zone Cbb-2
- 7.2 Avis de motion et présentation du projet Règlement numéro 1895 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 500 000 \$
- 7.3 Adoption du règlement intitulé Règlement numéro 1873 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Contribution au Fonds des municipalités pour la diversité SNAP Québec
- 8.3 Dérogation mineure 2020-094 / 197 rue du Bordeaux
- 8.4 Dérogation mineure 2020-095 / 551 rue des Pivoines
- 8.5 PIIA 2020-101 / 104 rue du Pacifique
- 8.6 PIIA 2020-104 / 212 rue Juliette-Huot

9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

- 9.1 Autorisation de dépenses achat de divers équipements pour le Service des infrastructures et immobilisations
- 9.2 Autorisation de dépenses achat de divers équipements pour le Service des infrastructures et immobilisations en mode gré à gré
- 9.3 Autorisation de dépenses achat d'un balai de rue pour le Service des infrastructures et immobilisations en mode gré à gré

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

12. RESSOURCES HUMAINES

- 12.1 Création Poste col blanc Agent de développement sports, loisirs et événements Service des loisirs et de la culture
- 12.2 Nomination Agent de développement sports, loisirs et événements Service des loisirs et de la culture
- 12.3 Abolition d'un (1) poste col bleu Service des infrastructures et des immobilisations
- 12.4 Création d'un poste col bleu Technicien en assainissement des eaux et aux réseaux urbains - Service des infrastructures et des immobilisations
- 12.5 Octroi de poste col bleu Technicien en assainissement des eaux et aux réseaux urbains Service des infrastructures et immobilisations
- 12.6 Création d'un poste col blanc Conseiller en environnement Service de l'aménagement urbain et de l'environnement
- 12.7 Octroi d'un poste col blanc Conseiller en environnement Service de l'aménagement urbain et de l'environnement
- 13. AFFAIRES NOUVELLES
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, la séance est tenue à huis clos, mais diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens sont invités à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance, les réponses seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance. Mme la mairesse dépose un courriel daté du 21 janvier 2021, reçu de M. André Coderre demeurant sur la rue Villas, dans lequel il pose différentes questions relatives au développement.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

027-02-2021 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

028-02-2021 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

Considérant que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraine une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

Considérant que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

Considérant que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

Considérant que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

Considérant qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

Considérant que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté. La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

029-02-2021 Attestation de fin des travaux pour les projets AIRRL-2018-487 - Réaménagement de la configuration de l'intersection de la rue Albert et du chemin Brosseau

Considérant l'entente de contribution financière AIRRL-2018-487 entre le ministère des Transports et la Ville de Cowansville dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet accélération

des investissements sur le réseau local;

Considérant que les travaux visés par l'entente sont terminés;

Considérant qu'un certificat de réception provisoire des ouvrages a été émis par l'ingénieur responsable du projet;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'attester que les travaux réalisés dans le cadre du projet AIRRL-2018-47 (Réaménagement de la configuration de l'intersection de la rue Albert et du chemin Brosseau) sont terminés.

D'autoriser la directrice des finances et trésorière à soumettre, pour et au nom de la Ville de Cowansville, les documents de reddition de comptes exigés pour le versement.

De demander le versement de la contribution financière prévue au projet AIRRL-2018-487.

Adoptée à l'unanimité

030-02-2021

Attestation de fin des travaux pour les projets RIRL-2016-300 B, C et D - Réfection du rang Saint-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert)

Considérant l'entente de contribution financière RIRL-2016-300 B, C et D entre le ministère des Transports et la Ville de Cowansville dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement des infrastructures routières locales;

Considérant que les travaux visés par l'entente sont terminés;

Considérant qu'un certificat de réception provisoire des ouvrages a été émis par l'ingénieur responsable du projet;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'attester que les travaux réalisés dans le cadre du projet RIRL-2016-300 B, C et D (Réfection du rang Saint-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert) sont terminés.

D'autoriser la directrice des finances et trésorière à soumettre, pour et au nom de la Ville de Cowansville, les documents de reddition de comptes exigés pour le versement.

De demander le versement de la contribution financière prévue au projet RIRL-2016-300 B, C et D.

Adoptée à l'unanimité

Greffe et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

031-02-2021

Adoption du second projet de Règlement numéro 1841-25-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser le multifamilial de 12 logements minimum dans la zone Rc-21 et d'agrandir la zone Rc-22 à même les limites de la zone Cbb-2

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Ville désire autoriser ajouter une nouvelle classe d'habitation multifamiliale de 12 logements sur la rue des Marguerites;

Considérant que la Ville désire agrandir la zone résidentielle Rc-22 à même une partie de la zone commerciale Cbb-2 dans le secteur du boulevard Louis-Joseph-Papineau;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 par la résolution numéro 535-12-2020;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution 536-12-2020;

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation écrite, suivant un avis public publié le 4 janvier 2021, en remplacement de la consultation publique, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 19 janvier 2021;

Considérant qu'une modification au premier projet, d'ordre cléricale, est apportée de manière à remplacer le terme Cbb-5 par Cbb-2;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'adopter avec modification le second projet du Règlement numéro 1841-25-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser le multifamilial de 12 logements minimum dans la zone Rc-21 et d'agrandir la zone Rc-22 à même les limites de la zone Cbb-2.

Adoptée à l'unanimité

032-02-2021

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1895 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 500 000 \$

Monsieur le conseiller Philippe Mercier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro*

1895 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 500 000 \$. Ce règlement a pour objet le financement de dépenses en immobilisations.

Monsieur le conseiller Philippe Mercier dépose le projet de règlement intitulé Règlement numéro 1895 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 500 000 \$.

033-02-2021

Adoption du règlement intitulé Règlement numéro 1873 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

Considérant qu'en vertu des articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville peut exiger la conclusion d'une entente relative aux travaux municipaux comme condition préalable à la délivrance d'un permis ou d'un certificat:

Considérant que la Ville désire mettre à jour certaines conditions identifiées dans le règlement numéro 1749 actuellement en vigueur;

Considérant qu'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 21 décembre 2020;

Considérant que le projet a été assujetti à une consultation écrite conformément à la loi:

Considérant qu'il y a eu un changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption, à savoir que les exigences relatives au paiement des quotes-parts ont été modifiées à l'article 39 en retirant les termes « lors de l'émission d'une autorisation de prolongement d'infrastructures résultant d'une entente »;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu:

D'adopter le règlement intitulé Règlement numéro 1873 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

034-02-2021

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 décembre 2020;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu:

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif

d'urbanisme du 2 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

035-02-2021

Contribution au Fonds des municipalités pour la diversité – SNAP Québec

Considérant que la Ville de Cowansville a un rôle important à jouer dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire:

Considérant que la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), organisme voué à la protection des milieux naturels et la Fondation de la faune du Québec (ci-après la « Fondation »), organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ont mis sur pied un « Fonds des municipalités pour la biodiversité qui est mis à la disposition des municipalités ou villes afin de développer des projets de protection de la biodiversité;

Considérant que chaque Fonds est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes au mandat de la Fondation et à des projets soumis par la Ville de Cowansville, détentrice de ce Fonds;

Considérant que la Fondation s'engage à contribuer, pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 inclusivement, au Fonds MB / Cowansville selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

- . Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Cowansville en 2020-2021 et les années prévues à l'entente avec la Fondation de la faune du Québec :
- un montant équivalent à 7 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour alimenter le Plan Nous (volet 3);
- i. un montant équivalent à 8 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour la gestion du Fonds MB / Cowansville par la Fondation
- . Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Cowansville en 2020-2021, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB / Cowansville un montant se situant entre 90 % et 105 % selon les années et dans le respect des octrois gouvernementaux. La contrepartie est ainsi calculée chaque année selon les paramètres applicables;

Considérant que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est autorisé à octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 1 875 000 \$, soit un montant maximal de 625 000 \$ au cours de chacun des exercices financiers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, pour le Fonds MB; lesquels fonds seront répartis entre les municipalités adhérentes pour un maximum de 1 \$ par ménage que compte ladite municipalité ou ville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'appuyer le projet de création d'un fonds dédié à la Fondation selon les

termes de l'Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié liant la Fondation et la Ville de Cowansville.

De consentir à y verser l'équivalent de 1 \$ par ménage par année.

D'autoriser l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de lutte aux changements climatiques. Ces projets seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation.

D'autoriser la mairesse, la greffière ou le directeur de l'aménagement urbain et de l'environnement à signer tout document pertinent à la contribution audit Fonds, incluant l'entente à intervenir entre la Fondation et la Ville.

Adoptée à l'unanimité

036-02-2021

Dérogation mineure 2020-094 / 197 rue du Bordeaux

Considérant l'avis favorable, sous condition, à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 janvier 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « Dérogation mineure 2020-094 / 197 rue du Bordeaux », datés du 7 janvier 2021, et soumis au soutien des présentes:

Considérant l'avis public dûment publié le 13 janvier 2021 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver, sous condition, la demande de dérogation mineure 2020-094 relative à la propriété sise au 197 rue du Bordeaux, lot 4 445 224 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la hauteur des portes de garage soit de 3,048 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit que pour les habitations, la hauteur maximale de la porte de garage est de 2,6 mètres.

Condition : que le modèle de porte de garage soit tel que montré au plan soumis, avec une rangée de fenêtres dans la partie haute.

Adoptée à l'unanimité

037-02-2021

Dérogation mineure 2020-095 / 551 rue des Pivoines

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 janvier 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « Dérogation mineure 2020-095 / 551 rue des Pivoines », datés du 7 janvier 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 13 janvier 2021 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2020-095 relative à la propriété sise au 551 rue des Pivoines, lot 6 277 630 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la superficie du bâtiment accessoire soit de 143,8 mètres carrés alors que le règlement de zonage en vigueur autorise un maximum de 120 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité

038-02-2021 PIIA 2020-101 / 104 rue du Pacifique

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 janvier 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2020-101 / 104 rue du Pacifique », datés du 7 janvier 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu:

D'approuver la demande de PIIA 2020-101 relative à la propriété sise au 104 rue du Pacifique, lot 5 034 691 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 1 étage avec garage intégré.

Adoptée à l'unanimité

039-02-2021 PIIA 2020-104 / 212 rue Juliette-Huot

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 & 11 janvier 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2020-104 / 212 rue Juliette-Huot », datés du 7 janvier 2021, révisés le 11 janvier 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu:

D'approuver la demande de PIIA 2020-104 relative à la propriété sise au 212 rue Juliette-Huot, lot 6 344 800 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 1 étage avec garage intégré.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

040-02-2021

Autorisation de dépenses - achat de divers équipements pour le Service des infrastructures et immobilisations

Considérant que les dépenses ont été prévues au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2022-2023 adoptée le 21 décembre 2020;

Considérant que l'achat de ces équipements répond aux besoins du Service des infrastructures et immobilisations;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées auprès de différents fournisseurs pour chacun des équipements:

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser l'acquisition des items énumérés ci-dessous :

- Épandeur à abrasif à la compagnie Cubex pour un montant de 15 527.37 \$ taxes incluses;
- Camionnette GMC Sierra 1500 2017 à Automobiles M. Rocheleau inc. pour un montant de 24 998.85 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense, soit 40 526.22 \$ à même le fonds de roulement qui sera remboursé sur 3 ans

Adoptée à l'unanimité

041-02-2021

Autorisation de dépenses - achat de divers équipements pour le Service des infrastructures et immobilisations en mode gré à gré

Considérant que les dépenses ont été prévues au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-202-2023 adoptée le 21 décembre 2020;

Considérant que l'achat de ces équipements répond aux besoins du Service des infrastructures et immobilisations;

Considérant le Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville et en vertu de l'article 8.1 dudit règlement;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant les demandes du Service des infrastructures et des

immobilisations déposées afin d'autoriser l'octroi des contrats en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser l'acquisition des items énumérés ci-dessous en utilisant le mode de passation gré à gré :

- Camionnette GMC Sierra 1500 2019 à Hyundai Cowansville pour un montant de 44 214.79 \$ taxes incluses;
- Gratte avec oreilles hydrauliques à Métal Pless pour un montant de 30 468.38 \$ taxes incluses;
- Remorque à timon 3 essieux à la compagnie Pierquip pour un montant de 47 059.27 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense, soit 121 742.44 \$ à même le fonds de roulement qui sera remboursé sur 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

042-02-2021

Autorisation de dépenses - achat d'un balai de rue pour le Service des infrastructures et immobilisations en mode gré à gré

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2022-2023 adoptée le 21 décembre 2020;

Considérant que l'achat de cet équipement répond aux besoins du Service des infrastructures et immobilisations:

Considérant l'article 8.1 du Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville:

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'autoriser l'acquisition de l'item énuméré ci-dessous en utilisant le mode de passation gré à gré :

- Balai de rue usagé pour chargeur à Les Équipements Pinso Ltée pour un montant de 32 767.88 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le fonds de roulement qui sera remboursé sur 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

043-02-2021

Création - Poste col blanc - Agent de développement sports, loisirs et événements - Service des loisirs et de la culture

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a procédé à une restructuration, suite à de nombreux changements au niveau des ressources humaines;

Considérant que le poste a été créé afin de répondre aux besoins du service et de la Ville, en fonction de ses différentes politiques;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De créer le poste d'agent de développement sports, loisirs et événements au sein du Service des loisirs et de la culture. Le poste est syndiqué col blanc, classe 9, échelon 1, de 32.5 heures.

Adoptée à l'unanimité

044-02-2021

Nomination - Agent de développement sports, loisirs et événements - Service des loisirs et de la culture

Considérant que l'affichage du poste d'agent de développement sports, loisirs et événements a été fait à l'interne et à l'externe dans le respect des conventions collectives:

Considérant que le processus de dotation s'est réalisé en collaboration avec BRH et que des entrevues et des tests psychométriques sont venus confirmer le choix du comité de sélection:

Considérant que les besoins du Service des loisirs et de la culture évoluent et que le sports et le loisirs sont des éléments phares de la planification stratégique et dans le développement de la Ville de Cowansville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De procéder à l'embauche de madame Katherine Charest à titre de d'agente de développement sports, loisirs et événement au Service des loisirs et de la culture à compter du 8 février 2021, poste syndiqué col blanc, de trente-deux heures et demie (32.50) par semaine.

D'accorder à madame Katherine Charest le salaire rattaché à l'échelon 1 de la classe 9, conditionnellement à la réussite d'une période de probation

de six (6) mois, conformément à la Convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA).

Adoptée à l'unanimité

045-02-2021

Abolition d'un (1) poste col bleu - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant la restructuration du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations a fait l'ajout d'un nouveau poste col bleu «technicien en assainissement des eaux et aux réseaux urbains» au sein de son service:

Considérant la nomination de monsieur Carl Lacroix à titre de personnel cadre;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu:

D'abolir un (1) poste de salarié permanent de « Technicien en assainissement des eaux » prévu à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

Adoptée à l'unanimité

046-02-2021

Création d'un poste col bleu – Technicien en assainissement des eaux et aux réseaux urbains - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste col bleu « Technicien en assainissement des eaux et aux réseaux urbains » pour rencontrer les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations:

Considérant la nouvelle structure du Service des infrastructures et des immobilisations:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

De créer un poste col bleu « Technicien en assainissement des eaux et aux réseaux urbains » pour le Service des infrastructures et immobilisations, poste permanent, à raison de 40h/semaine soit du lundi au vendredi, 7h à 16h ou selon les besoins du service et d'intégrer ce nouveau poste à la catégorie d'emploi « technicien en assainissement des eaux », conformément à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

Adoptée à l'unanimité

047-02-2021

Octroi de poste col bleu – Technicien en assainissement des eaux et aux réseaux urbains – Service des infrastructures et immobilisations

Considérant la résolution numéro 046-02-2021 créant le poste de « Technicien en assainissement des eaux et aux réseaux urbains »;

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste du 16 au 23 octobre 2020 et externe durant plusieurs semaines;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que la candidature de monsieur Yannick Denis a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujetti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Yannick Denis à titre de « Technicien en assainissement des eaux et aux réseaux urbains » à compter du 22 février 2021, poste syndiqué col bleu à raison de quarante (40) heures par semaine, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

La semaine normale de travail est de quarante (40) heures, du lundi au vendredi inclusivement réparti entre 7 h et 16 h ou selon les besoins du service.

D'accorder à monsieur Yannick Denis le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe technicien en assainissement des eaux, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de douze (12) mois et d'une évaluation médicale optimale le tout suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

048-02-2021

Création d'un poste col blanc – Conseiller en environnement – Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Considérant que la Ville de Cowansville est consciente des enjeux environnementaux sur son territoire et qu'elle désire se doter d'un poste permanent à temps plein au sein de son administration;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste col blanc « Conseiller en environnement » pour rencontrer les besoins du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De créer le poste col blanc « Conseiller en environnement » et d'intégrer ce poste à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, poste permanent classe 12, à raison de trente-cinq heures (35 h) par semaine.

Adoptée à l'unanimité

049-02-2021

Octroi d'un poste col blanc – Conseiller en environnement – Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Considérant la résolution numéro 048-02-2021 créant le poste de « Conseiller en environnement »:

Considérant qu'il y a eu affichage de poste à l'interne du 15 au 25 janvier 2021 et qu'aucun employé col blanc n'a postulé;

Considérant qu'une candidature externe a été déposée et que celle-ci rencontre les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, le candidat est assujetti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Considérant la recommandation du directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement:

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Alexandre Charron à titre de « Conseiller en environnement » à compter du 22 février 2021, poste syndiqué col blanc de trente-cinq heures (35 h) par semaine, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA).

D'accorder à monsieur Alexandre Charron le salaire rattaché à l'échelon 1 de la classe 12 conditionnellement à la réussite d'une période de probation de six (6) mois, conformément à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, ainsi qu'aux résultats d'une évaluation psychométrique jugés satisfaisants par la Ville.

De désigner monsieur Alexandre Charron pour l'application des règlements municipaux, et ce, conformément à la résolution numéro 536-12-2019 intitulée « Désignation de fonctionnaires pour l'application des règlements municipaux de la Ville de Cowansville ».

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

| | Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi du 19 janvier 2021; |
|-----------------------------|--|
| | Rapport des transferts budgétaires – Janvier 2021; |
| | Rapport des déboursés – Janvier 2021; |
| | Liste du mouvement de personnel de la Ville; |
| | Liste des dépenses par approbateurs; |
| | Lettre de démission –Mikael Palomares, pompier – Service de sécurité incendie; |
| | Statistiques – Permis de construction – Janvier 2021.; |
| | |
| JXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS | |

DEU

Aucune période de questions ne fut tenue considérant que la séance a été tenue sans audience publique et diffusée en direct via la plateforme Facebook.

050-02-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 01.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.